

Recours au Règlement

M. Lang: Au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) vient d'invoquer le Règlement. Notre procédure l'autorise à se lever tous les jours pour porter ce genre d'accusations. Tous les jours, on répond à des questions et on demande si les questions restantes doivent être reportées. A ce moment-là, les députés qui ont à se plaindre au sujet des questions, peuvent le faire.

L'Orateur n'a jamais pu obliger le gouvernement à répondre à des questions, qu'elles soient écrites ou orales. Si l'Orateur avait ce pouvoir, je ne vois pas comment il pourrait dire si une réponse a bien été donnée. Le refus de répondre aux questions comporte des risques. Ce sont des risques politiques et l'on devra répondre publiquement aux critiques formulées par le député, mais la procédure n'autorise pas l'Orateur à obliger le gouvernement à répondre.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, à propos de la question soulevée par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) je pensais qu'il l'avait retirée depuis un certain temps, car il s'était plaint à la Chambre de ne pas avoir obtenu de réponse. Il a annoncé que puisqu'on n'avait pas répondu à la question, il saisirait la GRC de l'affaire, puis il est passé à l'action.

● (1520)

Plus tard, j'ai demandé au solliciteur général (M. Blais), à la Chambre, s'il avait reçu un rapport à cet égard. Il m'a répondu que la GRC avait fait enquête sur l'affaire et que tout était très clair. La réponse a été fournie au député. S'il persiste à nous demander une réponse à la question initiale, je suppose que je pourrai la lui fournir, mais je suis convaincu qu'il a déjà eu recours à une autre procédure, qu'il a suivi une autre voie. Nous jugeons l'avoir satisfait et pourtant il persiste à nous demander une réponse.

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'aimerais porter à l'attention du secrétaire parlementaire deux de mes questions, les nos 580 et 581. J'ai déposé ces questions le 16 novembre dernier. Il y a plus d'un mois, le député de Lincoln (M. Andres), en réponse à une plainte semblable à la mienne, avait déclaré qu'on me répondrait sous peu. Ces questions revêtent de l'importance pour tous les Canadiens. Elles concernent le service de propagande du gouvernement qu'est le centre d'information sur l'unité canadienne, et cherchent à en déterminer le coût pour le contribuable canadien.

Je vois que le premier ministre (M. Trudeau) est présent et l'affaire est d'un certain intérêt pour lui. J'estime que les Canadiens ont le droit de connaître ces coûts au même titre que les autres renseignements demandés dans ces questions. Que le secrétaire parlementaire sache combien j'espère qu'avant la dissolution de ce Parlement, le gouvernement jugera utile de répondre aux questions nos 580 et 581.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, je demande encore une fois la parole à ce sujet. Le ministre des Transports (M. Lang) a dit que j'avais posé une question au solliciteur général (M. Blais) au sujet de la question n° 179 qui concerne le député d'Assiniboia (M. Goodale); ce dernier se serait servi des installations télex du centre de communication du ministère des Transports. Je n'ai jamais posé de question au solliciteur général. J'ai demandé à la GRC de faire enquête pour déter-

miner si l'on avait enfreint le Code criminel. On m'a répondu que non. Ce qui ne répond aucunement à ma question, à savoir si le député d'Assiniboia est autorisé à se servir des installations télex du centre de communication, ou si les députés ont le privilège de se servir de ces installations pour transmettre des messages politiques. Le ministre des Transports se trompe. Je n'ai pas posé de question au solliciteur général.

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, vous avez dit il y a quelques instants que nous pouvions soulever le problème des questions qui demeurent sans réponse pour des raisons d'ordre moral ou politique. Je ne crois pas que ce soit pour des raisons de cet ordre que le gouvernement se soit abstenu de répondre à mes questions, mais à mon avis, il a surtout fait preuve d'incompétence.

Depuis le 1^{er} novembre, j'ai fait inscrire 16 questions environ au *Feuilleton*, depuis le n° 446 jusqu'au n° 463 compris. Ces questions concernent les honoraires judiciaires payés par le gouvernement dans diverses circonscriptions. J'ai déjà posé une question semblable en 1973. Je n'avais besoin alors de la réponse qu'à une question, à savoir combien le gouvernement avait payé d'honoraires de ce genre dans ma circonscription. Le secrétaire parlementaire du jour a pu faire la liste de tous les ministères et deux mois plus tard j'ai reçu une réponse complète. Je crois que j'ai posé la même question en 1975. Le gouvernement a décidé alors que je devrais préciser le nom de chaque ministère et de chaque société de la Couronne pour laquelle je souhaitais avoir ce renseignement, ce que j'ai fait, et j'ai reçu une fois encore une réponse complète.

J'ai réitéré ma question le 1^{er} novembre dernier. J'ai reçu environ une demi-douzaine de réponses, dont 5 précisant qu'il n'avait rien été versé. J'ai reçu une réponse de la SCHL précisant le nom des divers avocats qui avaient été payés, mais sans indication de montant. Je suis intrigué de savoir pourquoi le gouvernement est incapable de répondre à ce genre de questions. Il pouvait naguère fort bien y répondre sans aucune difficulté. Il me semble que sa compétence est en baisse. Le secrétaire parlementaire pourrait-il tenter de redonner un peu au gouvernement cette compétence qu'on lui prête?

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je me joins à ceux qui semblent crier dans le désert, de ce côté-ci de la Chambre, lorsqu'il s'agit de savoir pourquoi on n'a pas répondu à nos questions. Aux six premières pages du *Feuilleton* figurent certaines de mes questions qui sont en suspens dans certains cas, depuis deux à trois ans. Lorsque j'en ai parlé précédemment au secrétaire parlementaire, il m'a répondu qu'il fallait du temps pour compiler ces renseignements, et ainsi de suite.

Cependant, j'aimerais très brièvement souligner à l'attention de la Chambre trois de ces questions sur quatre pour montrer qu'il suffirait de bien peu de temps pour y répondre. Les questions nos 7 et 8 concernent une lettre envoyée sous le sceau «confidentiel» par le ministre des Transports (M. Lang) à tous les députés libéraux, leur disant comment expliquer au public pourquoi lui et d'autres membres du cabinet se servaient des avions du gouvernement, aux frais du gouvernement. J'ai demandé pourquoi cette lettre n'a pas été envoyée aux autres députés également.